

La Communauté de Communes de Haute Tarentaise

*Etablissement public de coopération intercommunale,
8 communes, 17 000 habitants, 130 000 lits touristiques*

recrute :

Un(e) Animateur(trice) pour son Service Jeunesse pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2022

Grades : Adjoint d'animation

La Communauté de Communes de Haute-Tarentaise a pour ambition politique de soutenir les jeunes de 11 à 25 ans dans leur émancipation. Aux côtés des établissements scolaires et des Familles, la Communauté de communes souhaite jouer un rôle éducatif en facilitant l'accès, aux Loisirs, à l'Information, à la Prévention et aux Soins, à l'accompagnement d'Initiatives et à l'Engagement citoyen. Ainsi la collectivité a créé un nouvel espace, le Local des Jeunes, véritable lieu ressources pour tous les jeunes, capable de répondre à leurs besoins, de les orienter et de proposer, sur l'ensemble du territoire communautaire, des évènements à leur intention, à travers :

- Un Point Information Jeunesse (PIJ)
- Un K'fé numérique
- Un Accueil de loisirs 11/17 ans

Relations fonctionnelles :

L'agent sera en lien hiérarchique direct avec le Directeur du Service.
Relations permanentes avec le personnel de la collectivité.

Missions principales :

- ✓ Sous la responsabilité du directeur de la structure, vous encadrez et animez les activités à destination des 11/17 ans sur l'accueil de loisirs rattaché au Local des Jeunes
- ✓ Vous participez à l'organisation de mini-séjours et de séjours adolescents

Profil demandé :

- ✓ BAFA obligatoire (ou équivalent)
- ✓ Expérience avec un public pré-adolescents/adolescents souhaitée
- ✓ Permis B obligatoire
- ✓ PSC 1 serait un plus

CONNAISSANCES

- ✓ Qualités relationnelles et d'écoute active avec les jeunes,
- ✓ Connaissance de la réglementation des accueils collectifs des mineurs
- ✓ Capacités d'initiatives, d'organisations et de travail en équipe
- ✓ Rigueur, autonomie et discrétion
- ✓ Être force de propositions dans la programmation des activités

Conditions et contraintes d'exercice :

Recrutement contractuel (article 3-2 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984)

Rémunération indiciaire, régime indemnitaire, CNAS, participation de l'employeur à la mutuelle labellisée.

Temps complet : 35 heures hebdomadaires

Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des obligations du service (travail en soirée possible)

Poste basé à Bourg-Saint-Maurice (avec des déplacements sur des séjours)

Renseignements auprès de Jérôme KERJEAN, Directeur du Service Jeunesse

Tél : 04.79.07.27.16 - j.kerjean@hautetarentaise.fr

Adresser lettre de motivation et CV avant le 15 Mai 2022 :

Monsieur le Président - Communauté de Communes

de Haute-Tarentaise

8 rue Saint Pierre

BP 1 – 73707 SEEZ CEDEX

(Tél : 04.79.41.01.63. - Fax : 04.79.41.06.77.)

Email : rh@hautetarentaise.fr